

KOBDOMBO LE, 21 MARS 2025

**DECISION MUNICIPALE N°003/25 /D/COMMUNE DE KOBDOMBO/25 DU 21 MARS 2025
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/DAO/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 du 30
JANVIER 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE
REHABILITATION DES FORAGES DANS CERTAINS LOCALITE DE LA COMMUNE DE
KOBDOMBO, DEPARTEMENT DU NYONG-ET-MFOMOU, REGION DU CENTRE.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO

- Vu la Constitution de la République du Cameroun ;
Vu La Loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret N° 95/02 du 24 Avril 1995, portant création de la Commune de KOBDOMBO ;
Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
l'Arrêté n°000215/A/MINDEVEL/ du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune de KOBDOMBO Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre ;
Vu la lettre circulaire N°00000792/LC/MINFI du 24 Janvier 2025 relative à l'exécution, suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2025 ;
Vu l'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°004/DAO/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 du 30 Janvier 2025 pour l'exécution des travaux N°004/DAO/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 du 30 JANVIER 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DES FORAGES DANS CERTAINS LOCALITE DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO, DEPARTEMENT DU NYONG-ET-MFOMOU, REGION DU CENTRE.
Vu La lettre N°003/L/KOBDOMBO/CIPM/2025 du 14 Mars 2025 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés portant propositions d'attribution au Maître d'Ouvrage ;
Vu le Budget communal 2025 ;
Vu les nécessités de service ;

DÉCISION

Article 1^{er} : EST ATTRIBUTAIRES DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDUE D'URGENCE N°004/DAO/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 du 30 JANVIER 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DES FORAGES DANS CERTAINS LOCALITES DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO, DEPARTEMENT DU NYONG-ET-MFOMOU, REGION DU CENTRE.

Appel D'offres	Entreprise	lot	Montant TTC en F CFA	Délai d'exécution
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/DAO/C-KOBDOMBO/CIPM/2025 du 30 JANVIER 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DES FORAGES DANS CERTAINS LOCALITES DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO, DEPARTEMENT DU NYONG-ET-MFOMOU, REGION DU CENTRE.	SOTRASOL SARL	<u>Lot 1 :</u> construction de deux 02 forages munis de PMH au CSI de Ngombo et à Fang-biloum Eyendé Akoé	16 999 994	04 mois
	SOTRASOL SARL	<u>Lot 2 :</u> Appui aux CTD pour alimentation en eau potable (réhabilitation de douze (12) forages équipés de pompe à motrice humaine dans certaines localités de la Commune de KOBDOMBO : Nkoloboudou, Ekpwassong, Ngombo, KA'A , Awo'o Eba Engonga, Salla , Ndamvo, Ngada , Efoufoup Chefferie Koutbegono, fang-Bikang et Ngalla	49 989 123	04 mois

Article 2 : Cette entreprise est tenue de réaliser les prestations conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres.

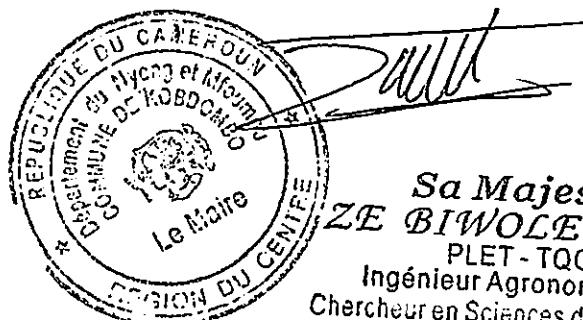
Article 3 : Le soumissionnaire n'ayant pas été retenu est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine, au secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il n'y ai lieu à réclamation.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

KOBDOMBO, le 21 Mars 202

- ARMP ;
- CIPM/KOBDOMBO ;
- ARCHIVES ;
- CHRONO.



Sa Majesté ZE BIWOLE Causin
PLET - TQG
Ingénieur Agronome - PV
Chercheur en Sciences de l'Ingénieur